

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 360

23 février 2011

SOMMAIRE

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l.	17265	H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health	17240
Alexander Shipping A.G.	17278	HIFA Holding S.à r.l.	17241
Alteza S.A.	17264	Highland VIII - Lux (2) S.à r.l.	17243
Alteza S.A.	17264	HIG Lux S.à r.l.	17241
Aquarelle S.A.	17265	Honestas Holding S.A.	17242
Aquarelle S.A.	17265	Hypericum S.à r.l.	17242
Areca SICAV SIF	17279	iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A.	17264
Castellorosso S.A.	17251	Immo Raer AG	17254
Chernoye Morye Luxembourg S.à r.l.	17252	Imperial Investments S.à r.l.	17242
Dilanfra S.A.	17250	Inmet Finance Company Sàrl	17255
DILSO Two S.à r.l.	17273	Instore Holdings S.à r.l.	17243
Diversified Financials Europe S.A.	17252	Integro Finance Europe S.à r.l.	17254
Drover Investments S.à r.l.	17250	Integro International S.à r.l.	17254
Endeavour Financial Luxembourg	17251	Moor Park Newday German Holdco S.à r.l.	17279
Endeavour Gold Luxembourg	17251	Orange Grafton S.à r.l.	17255
Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A.	17251	SSC Luxembourg S.à r.l.	17271
Erika Holding S.à r.l.	17253	Strategic Asset Management Group Holding	17272
Esprit Financier S.A.	17250	Sunchase Europe	17272
Florentine S.A.	17234	Sund S.A.	17272
Furnitures Trading S.A.	17252	Surrey S.A.	17273
General Leasing (No.16) Limited	17253	Titragest	17278
Global Payments Acquisition Corporation 2	17253	Vuksan S.A.	17279
Global Payments Acquisition Corporation 3	17253	Z6 Creation S.à r.l.	17263
Global Payments Acquisition Corporation 4	17234	ZIM China Maritime Company S.à r.l.	17263
Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct	17238	ZIM Europa Maritime Company S.à r.l. ..	17261
Godvig Fund SICAV-SIF	17239	ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l.	17261
Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l.	17239	ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l.	17262
Hamburg Grosser Burstah (Luxembourg) S.à r.l.	17240	ZIM Jamaica Maritime Company S.à r.l.	17262
Hardwick Properties S.à r.l.	17240	ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l. ...	17262
Harte Luxembourg Holdings	17241	Zorille Properties S.A.	17280
		Zureta S.A.	17263
		Zuttini Partecipazione S.A.	17263

Global Payments Acquisition Corporation 4, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.404.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait :

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social des actionnaires Global Payments Acquisition Corporation 2 S.à r.l. et Global Payments Acquisition Corporation 3 S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008347/17.

(110009657) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Florentine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 47.938.

L'an deux mille dix, le treize décembre;

Par-devant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg);

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de la société anonyme "FLORENTINE S.A.", (ci-après la "Société"), avec siège social à L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés, section B, sous le numéro 47938, constituée suivant acte reçu par Maître Edmond SCHROEDER, alors notaire de résidence à Mersch, en date du 17 juin 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 403 du 18 octobre 1994, et dont les statuts ont été modifiés suivant décision de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 18 juin 2001, publié par extrait au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 329 du 28 février 2002.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilles APEL, indépendant, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Carla Sofia LEITE OLIVEIRA, employée privée, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman.

L'assemblée choisit comme scrutateur, Madame Nicole ZAPPONI, employée privée, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman.

Le Président expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les cent (100) actions, sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de quatre cent mille euros (400.000,- EUR) sont dûment représentées à la présente assemblée qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit.

Ladite liste de présence, portant les signatures de l'actionnaire unique et des membres du bureau, restera annexée au présent acte, ensemble avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un actionnaire unique.
2. Refonte complète des statuts en vue de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.
3. Nominations statutaires.
4. Divers.

L'assemblée, après avoir approuvé l'exposé de la Présidente et reconnu qu'elle était régulièrement constituée, aborde les points précités de l'ordre du jour et prend, après délibération, les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

L'assemblée générale constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un associé unique.

Deuxième résolution

L'associé unique décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment afin de les mettre en concordance avec la loi du 25 août 2006 ayant prévu la société anonyme unipersonnelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

I. Nom, Durée, Objet, Siège social

Art. 1^{er}. Il existe une société anonyme sous la dénomination de "FLORENTINE S.A.", laquelle sera régie par les présents statuts (les "Statuts") ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la "Loi").

Art. 2. La durée de la Société est illimitée.

Art. 3. La Société a pour objet l'achat et la vente, la location et l'administration de tout bien immobilier situé au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toute opération commerciale, industrielle et financière s'y attachant directement ou indirectement.

La Société aura encore pour objet toutes prises de participations sous quelque forme que ce soit dans des entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères; l'acquisition par voie d'achat, d'échange, de souscription, d'apport et de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par voie de vente, d'échange et de toute autre manière de parts sociales et valeurs mobilières de toutes espèces; le contrôle et la mise en valeur de ces participations, notamment grâce à l'octroi aux entreprises auxquelles elle s'intéresse de tous concours, prêts, avances ou garanties; l'emploi de ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, l'acquisition par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, de tous titres et brevets, la réalisation par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement et la mise en valeur de ces affaires et brevets.

La Société pourra effectuer toutes opérations généralement quelconques, industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites et susceptibles d'en faciliter l'accomplissement.

Art. 4. Le siège social est établi à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration.

Par simple décision du conseil d'administration, la Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à quatre cent mille euros (400.000,- EUR), représenté par cent (100) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

Art. 6. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

L'action au porteur est signée par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci. La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite. Une copie certifiée conforme de l'acte conférant délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires - Décisions de l'actionnaire unique

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième lundi du mois de juin à 10.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication similaire. Une

convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par courrier, télécopie, courrier électronique ou par tout autre moyen de communication un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 11. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 12. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute (s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera engagée par sa seule signature.

V. Surveillance de la société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

VI. Exercice social - Bilan

Art. 15. L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces Statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'associé unique décide d'accepter la démission des administrateurs Monsieur Marie Joseph René MORIS, Madame Carla Sofia LEITE OLIVEIRA et Monsieur Gilles APEL et de leur donner décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat jusqu'à ce jour.

Quatrième résolution

L'associé unique nomme Monsieur Gilles APEL, indépendant, né à Luxembourg, le 14 juin 1979, demeurant professionnellement à L-1853 Luxembourg, 24 rue Léon Kauffman, comme administrateur unique avec effet à partir de ce jour, son mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la séance est levée.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à mille euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: G. APEL, C. S. LEITE OLIVEIRA, N. ZAPPONI, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. LAC/2010/56687. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur p.d. (signé): Tom BENNING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 27 décembre 2010.

Référence de publication: 2010172967/232.

(100200767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Global Payments Acquisition PS1 - Global Payments Direct, Société en nom collectif.

Capital social: EUR 130.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.804.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008348/13.

(110009658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Goodman European Business Park Fund (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.025,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 94.572.

—
Extrait des résolutions prises par les associés en date du 24 décembre 2010:

1. Il est mis fin au mandat de gérant:

a) Ms. Minna Merilainen, gérant de catégorie B, fin de mandat en date du 24 décembre 2010.

2. Le gérant suivant est nommé pour une durée illimitée:

a) Mr Marcus Shepherd, né le 10 décembre 1965 à Rustington, West Sussex (Royaume Uni) de résidence professionnelle au No 1 Poultry, London EC2R 8EJ, Royaume Uni; est nommé gérant de catégorie B, début du mandat en date du 24 décembre 2010.

1. Le conseil de Gérance se compose comme suit:

Mr Dominique Prince - Catégorie A

Mr Fardan Al Fardan - Catégorie B

Mr Salem Khamis Darmaki - Catégorie B

Mr Daniel Peeters - Catégorie B

Mr. Marcus Shepherd - Catégorie B

Mr Ben Stirling - Catégorie B

Pour la Société

Lorna Ros

Mandataire

Référence de publication: 2011008349/25.

(110009611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Godvig Fund SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 2, place de Metz.

R.C.S. Luxembourg B 139.785.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 29 décembre 2010, enregistré à Luxembourg, le 7 janvier 2011, LAC/2011/1198, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "GODVIG FUND SICAV-SIF" (en liquidation volontaire), R.C.S Luxembourg Numéro B139785 ayant son siège social à L-1930 Luxembourg au 2, place de Metz, constituée par acte du notaire Alex Weber, notaire de résidence à Bascharage, en date du 19 juin 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1781 du 18 juin 2008;

La société a été mise en liquidation par acte du notaire soussigné en date du 24 juin 2010;

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents de la société resteront déposés et conservés pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication dans le Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, auprès de l'actuel siège de la société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008353/22.

(110008751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

H.H. Agency International S.A., Hygiene and Health, Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 78.863.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

La clôture de la liquidation de la société «H.H. AGENCY INTERNATIONAL S.A. HYGIENE AND HEALTHY (en liquidation)» a été prononcée par l'Assemblée Générale des Actionnaires tenue en date du 31 décembre 2010, au siège social de la société.

Il résulte de cette Assemblée que:

Tous les livres et des documents sociaux seront déposés et conservés au 12 rue Guillaume Schneider à L-2522 Luxembourg, durant la période de 5 années à compter de la date de publication de l'Assemblée Générale statuant sur la clôture de la liquidation.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Le liquidateur

Référence de publication: 2011008357/21.

(110010180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Hamburg Grosser Burstah (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.778.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - l'adresse professionnelle de MM. Olivier DORIER et Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérants de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008358/15.

(110009059) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Hardwick Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 70.163.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Associés qui a eu lieu à Luxembourg le 23 décembre 2010

L'Assemblée a décidé à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de clôturer la liquidation et constate que la société a définitivement cessé d'exister.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide que les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant cinq ans auprès de la société SGG S.A. une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 65.906,

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008359/19.

(110009823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Harte Luxembourg Holdings, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 132.495.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de MM. Olivier DORIER et Stewart KAM CHEONG, gérants de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008360/15.

(110009060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

HIFA Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 145.985.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 8 décembre 2010:

- Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de la société a changé comme suit:
56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
 - Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de l'associé BR Luxembourg S.à r.l., enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B112 193, a changé comme suit:
56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011008368/16.

(110010017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

HIG Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.533.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 janvier 2011 et par le conseil de gérance en date du 12 janvier 2011

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a accepté les démissions de Monsieur Georges GUDENBURG, Madame Samia RABIA de leurs fonctions de gérants classe A de la Société avec date d'effet au 16 janvier 2011.

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a nommé:

- Madame Daniela Klasén-Martin, née le 13 juin 1967 à Carbonara (Italie), demeurant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;
- Madame Anna D'Alimonte, née le 27 août 1960 à Roccamorice (Italie), demeurant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

comme gérants classe A de la Société, avec date d'effet au 16 janvier 2011.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec date d'effet au 16 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011008369/21.

(110009456) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Honestas Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 69.821.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, enregistré à Luxembourg A.C., 5 janvier 2011, LAC/2011/727.

Qu'a été prononcée la clôture de la liquidation de la Société Anonyme Holding «HONESTAS HOLDING S.A.», ayant son siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue, constituée suivant acte notarié, en date du 20 mai 1999, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 563 du 22 juillet 1999.

La société a été mise en liquidation suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date de ce jour.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pendant une durée de cinq ans à partir d'aujourd'hui à l'ancien siège social à L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008373/19.

(110008873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Hypericum S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 99.626.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de M. Olivier DORIER, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008376/15.

(110009058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Imperial Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 14.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 143.554.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- le siège social de l'associé RP Debt Investments S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- l'adresse professionnelle de MM. Olivier DORIER et Hermann-Günter SCHOMMARZ, gérants A de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008378/16.

(110009659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Instore Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 142.597.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 10 décembre 2010:

- Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de la société a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de l'associé Tradegro S.à r.l., enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B149 807, a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011008379/16.

(110009161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Highland VIII - Lux (2) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 130.681,00.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 1, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 152.180.

In the year two thousand and ten on the second day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland VIII– Lux (2) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152 174 (the Company). The Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, on March 22, 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations under number 932 of May 4, 2010.

There appeared:

Highland VIII – Lux (1), a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 152 174 (the Sole Shareholder),

represented by Maud Tortu , lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 1, 2010,

which proxy, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder requested the undersigned notary to record the following:

I.- That the Sole Shareholder holds all the shares in the Company

III.- That the Meeting is regularly constituted and may validly deliberate upon the points of the agenda, which reads as follows:

1. Redesignation of the existing shares of the Company into “ordinary shares” and creation of new classes of shares of the Company, namely the class A “tracker” shares (the Class A Shares) and the class B “tracker” shares (the Class B Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the articles of association of the Company (the Articles) as they are proposed to be amended in items 4. and 5. of this agenda;

2. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and eighteen thousand one hundred and eighty-one Euro (EUR 118,181) in order to bring the said share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of one hundred and thirty thousand six hundred and eighty-one Euro (EUR 130,681), by way of the issue of eighty thousand sixty-one (80,061) new Class A Shares and thirty-eight thousand one hundred and twenty (38,120) new Class B Shares;

3. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified in item 2. above;

4. Amendment to article 5 of the Articles in order to reflect the creation and issuance of new Class A Shares and Class B Shares as proposed above;

5. Amendment to article 16 of the Articles; and

6. Amendment to the shareholder's register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder's register of the Company.

The following resolutions were taken by the Meeting:

First resolution

The Meeting resolves to redesignate the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares of the Company, having a nominal value of one Euro (EUR 1) each into twelve thousand five hundred (12,500) "ordinary shares" having a par value of one Euro (EUR 1) (the Ordinary Shares and individually, an Ordinary Share) and to create new classes of shares of the Company, being the class A "tracker" shares (the Class A Shares) and the class B "tracker" shares (the Class B Shares), having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they will be amended pursuant to the below resolutions.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the subscribed share capital of the Company by an amount of one hundred and eighteen thousand one hundred and eighty-one Euro (EUR 118,181) in order to bring the said share capital from its present amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) shares in registered form having a nominal value of one Euro (EUR 1) each, to an amount of one hundred and thirty thousand six hundred and eighty-one Euro (EUR 130,681), by way of the issue of eighty thousand sixty-one (80,061) new Class A Shares and thirty-eight thousand one hundred and twenty (38,120) new Class B Shares.

Third resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and Payment

The Sole Shareholder, represented as stated above, declares to subscribe to eighty thousand sixty-one (80,061) newly issued Class A Shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up by fully paid up such shares by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of eighty thousand sixty-four euro (EUR 80,064) that it held against the Company (the BTR VIII Receivable) and thirty-eight thousand one hundred and twenty (38,120) newly issued Class B Shares of the Company, having a par value of one Euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up by making a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of thirty-eight thousand one hundred and twenty-one euro (EUR 38,121) that it held against the Company (the CY Interactive VIII Receivable).

The BTR VIII Receivable contributed to the Company was valued at eighty thousand sixty-four euro (EUR 80,064) which amount was to be allocated as follows:

- (i) eighty thousand sixty-one euro (EUR 80,061) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) three euro (EUR 3) to a share premium account of the Company connected to the Class A Shares.

The CY Interactive VIII Receivable contributed to the Company was valued at thirty-eight thousand one hundred and twenty-one euro (EUR 38,121) which amount was to be allocated as follows:

- (i) thirty-eight thousand one hundred and twenty euro (EUR 38,120) to the nominal share capital account of the Company; and
- (ii) one euro (EUR 1) to a share premium account of the Company connected to the Class B Shares.

Further, it was evidenced by a certificate dated December 1, 2010, issued jointly by the Sole Shareholder and the Company that at the date of such certificate:

- «1. The Sole Shareholder was the owner of the BTR VIII Receivable and the CY Interactive VIII Receivable;
2. The Sole Shareholder was solely entitled to the BTR VIII Receivable and the CY Interactive VIII Receivable and possessed the power to dispose of the BTR VIII Receivable and the CY Interactive VIII Receivable which was freely transferable;
3. the value of the BTR VIII Receivable was eight thousand sixty-four euro (EUR 80,064) and the value of the CY Interactive VIII Receivable was thirty-eight thousand one hundred and twenty-one euro (EUR 38,121); and
4. upon the contribution of the BTR VIII Receivable and the CY Interactive VIII Receivable by the Sole Shareholder to the Company, the BTR VIII Receivable and the CY Interactive VIII Receivable will be extinguished by way of confusion for the purpose of article 1300 of the Luxembourg civil code.»

Said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, following the increase in share capital, as follows:

	Shares
Highland VIII - Lux (1)	12,500 Ordinary Shares 80,061 Class A Shares 38,120 Class B Shares
Total:	118,181 Shares

Fourth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5 of the Articles which shall be reworded as follows:

5.1. The Company's corporate capital is set at one hundred and thirty thousand six hundred and eighty-one Euro (EUR 130,681) represented by twelve thousand and five hundred (12,500) ordinary shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share, eighty thousand sixty-one (80,061) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares), and thirty-eight thousand one hundred and twenty (38,120) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, and individually, a Class B Share, and together with the Ordinary Shares and the Class A Shares the shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares and the Class B Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the seventy-four thousand two hundred and forty-two (74,242) Series D Preferred Shares acquired by the Company on May 18,2010 in the share capital of in Beyond the Rack Enterprises Inc., an exempted company duly incorporated and existing under the laws of Canada (the Class A Investment).

The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment in the one million five hundred and fifteen thousand (1,515,000) Series A Preferred Shares and six hundred and seven thousand six hundred and twenty-two (607,622) Series A-2 Warrants acquired by the Company on or around May 18,2010 by the Company in the share capital of GameWave Group Limited, a limited company organized and existing under the laws of the Cayman Islands (the Class B Investment).

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 16 of the Articles which shall be reworded as follows:

Art. 16. Allocation of Profits.

16.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of these Articles.

16.2. After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the Class A Investment (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) for the avoidance of any doubt, the holders of the Class B Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class B Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment

in the Class B Investment (the Class B Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class B Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

(d) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them.”

16.3. Interim dividends may be distributed in accordance with the above article 16.2. at any time, under the following conditions:

(i) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(ii) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(iii) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(iv) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(v) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorised any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 1,400.-

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland VIII– Lux (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 174 (la Société). La Société a été constituée le 22 mars 2010 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 932 du 4 mai 2010.

A comparu:

Highland VIII - Lux (1), une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 1, rue des Glacis, L-1628 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152 174 (l'Associé Unique),

représentée par Maud Tortu, juriste, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 1^{er} décembre 2010,

ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, a été annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales dans la Société

II. Que l'Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour, qui ont la teneur suivante:

1. Nouvelle dénomination des parts sociales existantes de la Société en "parts sociales ordinaires" et création de nouvelles classes de parts sociales de la Société, soit les parts sociales "traçantes" de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et les parts sociales "traçantes" de classe B (les Parts Sociales de Classe B), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les statuts de la Société (les Statuts) qui font l'objet d'une modification concernant les points 4. et 5. du présent ordre du jour;

2. Augmentation du capital social souscrit de la Société d'un montant de cent dix-huit mille cent quatre-vingt et un euros (EUR 118.181) afin de porter ledit capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de cent trente mille six cent quatre-vingt-un euros (EUR 130.681), par l'émission de quatre-vingt mille soixante-et-une (80.061) nouvelles Parts Sociales de Classe A et trente-huit mille cent vingt (38.120) nouvelles Parts Sociales de Classe B;

3. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 2 ci-dessus;

4. Modification de l'article 5 des Statuts afin de refléter la création et l'émission des nouvelles Parts Sociales de Classe A et Parts Sociales de Classe B comme proposé ci-dessus;

5. Modification de l'article 16 des Statuts; et

6. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Après délibération, les résolutions suivantes ont été prises à l'unanimité:

Première résolution

L'Assemblée décide de renommer les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune en douze mille cinq cents (12.500) "parts sociales ordinaires" ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire) et de créer des nouvelles classes de parts sociales, soit les parts sociales "traçantes" de classe A (les Parts Sociales de Classe A) et les parts sociales "traçantes" de classe B (les Parts Sociales de Classe B), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, qui auront ces droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts qui seront modifiés en vertu des résolutions ci-dessous.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de cent dix-huit mille cent quatre-vingt un euros (EUR 118.181) afin de porter ledit capital social de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, au montant de cent trente mille six cent quatre-vingt-un euros (EUR 130.681), par l'émission de quatre-vingt mille soixante-et-une (80.061) nouvelles Parts Sociales de Classe A et trente-huit mille cent vingt (38.120) nouvelles Parts Sociales de Classe B.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes et la libération intégrale de l'augmentation du capital social comme suit:

Souscription et Libération

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à (i) quatre-vingt mille soixante-et-une (80.061) Parts Sociales de Classe A nouvellement émises de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de quatre-vingt mille soixante-quatre euros (EUR 80.064.-) qu'il détient envers la Société (la Créance BTR VIII) et (ii) trente-huit mille cent vingt (38.120) Parts Sociales de Classe B nouvellement émises de la société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de trente-huit mille cent vingt-et-un euros (EUR 38.121.-) qu'il détient envers la Société (la Créance CY Interactive VIII).

La Créance BTR VIII apportée à la Société a été évaluée à quatre-vingt mille soixante-quatre euros (EUR 80.064.-) dont le montant a été affecté comme suit:

- (i) quatre-vingt mille soixante-et-un euros (EUR 80.061.-) au compte capital social nominal de la Société; et
- (ii) trois euros (EUR 3) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe A.

La Créance CY Interactive VIII apportée à la Société a été évaluée à trente-huit mille cent vingt-et-un euros (EUR 38.121.-) dont le montant a été affecté comme suit:

- (i) trente-huit mille cent vingt euros (EUR 38.120.-) au compte capital social nominal de la Société;

(ii) un euro (EUR 1) au compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe B

Par ailleurs, il a été prouvé par un certificat daté du 1^{er} décembre 2010, émis conjointement par l'Associé Unique et la Société qu'à la date de ce certificat:

1. «l'Associé Unique était le propriétaire de la Créance BTR VIII et de la Créance CY Interactive VIII;
2. l'Associé Unique était le seul autorisé à détenir la Créance BTR VIII et la Créance CY Interactive VIII et avait le pouvoir de disposer de la Créance BTR VIII et de la Créance CY Interactive VIII qui étaient librement cessibles; et
3. la valeur de la Créance BTR VIII était fixée à quatre-vingt mille soixante-quatre euros (EUR 80.064.-) et la valeur de la Créance CY Interactive VIII était fixée à trente-huit mille cent vingt-et-un euros (EUR 38.121.-); et
4. Dès l'apport de la Créance BTR VIII et de la Créance CY Interactive VIII par l'Associé Unique à la Société, la Créance BTR VIII et la Créance CY Interactive VIII seront éteintes par voie de confusion aux fins de l'article 1300 du code civil luxembourgeois.»

Ledit certificat, après signature ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique a décidé d'enregistrer que suite à l'augmentation du capital social, l'actionariat dans la Société se présentait comme suit:

	Parts Sociales
Highland VIII - Lux (1)	12.500 Parts Sociales Ordinaires 80.061 Parts Sociales de Classe A 38.120 Parts Sociales de Classe B
Total:	118.181 Parts Sociales

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts qui aura le nouveau libellé suivant:

5.1. Le capital social de la Société est fixé à cent trente mille six cent quatre-vingt-un euros (EUR 130.681) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), quatre-vingt mille soixante-et-une (80.061) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), et trente-huit mille cent vingt (38.120) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires et les Parts Sociales de Classe A, les parts sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A traçent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les soixante-quatorze mille deux cent quarante-deux (74.242) Parts Sociales Préférentielles de Série D acquises par la Société le 18 mai 2010 dans le capital social de Beyond the Rack Enterprises Inc., une société soumise au régime fiscal d'exemption (exempted company) dûment constituée et existante selon les lois du Canada (l'Investissement de Classe A);

Les Parts Sociales de Classe B traçent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct dans les un million cinq cent quinze mille (1.515.000) Parts Sociales Préférentielles de Série A et six cent sept mille six cent vingt-deux (607.622) warrants de Série A-2 acquis par la Société le ou aux alentours du 18 mai 2010 par la Société dans le capital social de GameWave Group Limited, une société à responsabilité limitée (limited company) organisée et existante selon les lois des Îles Caïmans (l'Investissement de Classe B).

5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 16 des Statuts qui aura le nouveau libellé suivant:

Art. 16. Affectation des Bénéfices.

16.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve légale. Cette affectation cessera d'être exigée dès que cette réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital de la Société comme déclaré ou tel qu'augmenté ou réduit de temps à autre comme prévu à l'article 5 des présents Statuts.

16.2 Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription pour les parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe A (le Revenu Net d'Investissement de Classe A) moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) En tout état de cause, les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, bonis de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans l'Investissement de Classe B (le Revenu Net d'Investissement de Classe B) moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance; et

(d) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

16.3 Des acomptes sur dividende peuvent être distribués conformément à l'article 16.2 ci-dessus à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) un relevé de comptes, inventaire ou rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(ii) ce relevé de comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices suffisants et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut pas dépasser les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportés et les sommes à affecter à la réserve statutaire;

(iii) la décision de payer des acomptes sur dividende est prise par les associés de la Société;

(iv) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés; et

(v) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible pour une distribution s'avère inférieur au montant distribué sous forme d'acompte sur dividende, les associés concernés seront tenus de rembourser le déficit à la Société.

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 1.400.-

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble, avec le notaire, le présent acte original.

Signé: M. TORTU et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 décembre 2010. Relation: LAC/2010/54910. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 décembre 2010.

Référence de publication: 2010173006/376.

(100200587) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

Dilanfra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 102.734.

—
Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu le 23 décembre 2010

Le Conseil d'Administration prend acte que l'Assemblée Générale Extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 23 décembre 2010, a décidé de nommer jusqu'à l'assemblée qui se tiendra en 2016, Monsieur Andrea Carini, en qualité d'Administrateur de la société. Suite à cette nomination, le Conseil d'Administration décide de nommer:

Monsieur Andrea Carini, Président du Conseil d'Administration.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

DILANFRA S.A.

Société Anonyme

Signatures

Référence de publication: 2011008296/17.

(110008624) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Drover Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 148.031.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 7 décembre 2010:

- Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de la société a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de l'associé BR Luxembourg S.à r.l., enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B112 193, a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011008291/16.

(110010016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Esprit Financier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 113.231.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 04 janvier 2011

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg au 2 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission en tant que Président et administrateur de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg, et en tant qu'administrateur de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L -2180 Luxembourg et de Madame Sonia Still, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L - 2180 Luxembourg et la démission en tant que commissaire aux comptes de H.R.T. Révision S.A. dont le siège social se situe 23 Val Fleuri, L - 1526 Luxembourg.

3. L'Assemblée nomme en remplacement du Président et des administrateurs démissionnaires Monsieur Reno Maurizio Tonelli, demeurant professionnellement 2 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg en tant que Président et administrateur, Monsieur Pierre Lentz, demeurant professionnellement 2 Avenue Charles de Gaulle, L -1653 Luxembourg et Monsieur Claude Schmitz, demeurant professionnellement 2 Avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg en tant

qu'administrateurs et en remplacement du commissaire aux comptes la société Audiex S.A., avec siège social 57 Avenue de la Faiënerie à L - 1510 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 04 janvier 2011.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011009566/28.

(110010243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

**Endeavour Gold Luxembourg, Société à responsabilité limitée,
(anc. Endeavour Financial Luxembourg).**

Capital social: USD 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 148.556.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Stewart KAM-CHEONG, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008301/16.

(110009007) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Epicure Berlin Property Management and Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 111.467.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la société en date du 10 décembre 2010:

Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de la société a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011008302/13.

(110009160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Castellorosso S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 107.781.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 23 octobre 2008 que l'assemblée des actionnaires décide de révoquer Monsieur Richard Gauthrot de son mandat de commissaires aux comptes avec effet au 1^{er} décembre 2007 et nomme Monsieur Edouard Maire, né le 18 mai 1977 à Rennes, demeurant professionnellement 1, rue Nic Simmer L-2538 Luxembourg en tant que nouveau commissaire aux comptes en remplacement du commissaire aux comptes révoqué, avec effet au 1^{er} décembre 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2010.

Pour extrait conforme.

Référence de publication: 2011008259/16.

(110009470) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Chernoye Morye Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 56, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 112.134.

—
Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la société en date du 8 décembre 2010:

- Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de la société a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

- Avec effet au 1^{er} janvier 2010, l'adresse de l'associé BR Luxembourg S.à r.l., enregistré au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B112 193, a changé comme suit:

56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011008270/16.

(110010015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Diversified Financials Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 107.999.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 30 décembre 2010

En date du 30 décembre 2010, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- d'accepter la démission, avec effet au 30 décembre 2010, de Monsieur Alfonso de Maqua en qualité d'Administrateur

- d'accepter la démission, avec effet du 30 décembre 2010, de Monsieur Nicholas Cranston en qualité d'Administrateur

- de nommer, avec effet au 30 décembre 2010, Monsieur Yves Wagner, MDO Services, 19, rue de Bitbourg, L - 1273 Luxembourg, en qualité d'Administrateur jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2011

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2011008290/16.

(110009725) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Furnitures Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 129, rue Adolphe Fischer.

R.C.S. Luxembourg B 108.211.

—
Extrait du procès-verbal d'une réunion de l'assemblée générale ordinaire tenue au siège social le 27 août 2010

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler les mandats au sein du Conseil d'administration comme suit pour une période de 6 ans:

- Monsieur Didier DERAVET, administrateur, domicilié à B-4190 Ferrières, Rue du Burnontige 16;

- Monsieur Laurent LAHAYE, administrateur, domicilié à L-1521 Luxembourg, rue Adolphe Fischer 129;

- Madame Josiane DELTOMBE, administrateur, domiciliée à L-1521 Luxembourg, rue Adolphe Fischer 129.

Le mandat de commissaire de la société HMS Fiduciaire Sàrl, ayant siège social à L-9647 Doncols, Bohey 36, immatriculée au Registre de commerce et des sociétés sous le n° B121989 et représentée par son gérant, Monsieur Laurent STEVELER, est reconduit également pour une période de 6 ans.

Et le Conseil d'Administration à l'instant réuni décide de reconduire le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Didier DERAVET pour une période de 6 ans.

Les mandats ainsi renouvelés des administrateurs, du commissaire et de l'administrateur délégué prendront fin immédiatement à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011008340/21.

(110009544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Erika Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 154.485.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Herman SCHOMMARZ, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008303/15.

(110009052) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

General Leasing (No.16) Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 40.000,00.

Siège de direction effectif: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 142.366.

—
Par résolutions signées en date du 21 décembre 2010, les associés ont décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers LLP, avec siège social au 1, Hay's Lane, bâtiment Hay's Galleria, SE1 2RD Londres, Royaume-Uni, en tant que commissaire aux comptes, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle statuant sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008344/14.

(110009348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Global Payments Acquisition Corporation 2, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 139.629.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

Munsbach, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008345/15.

(110009655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Global Payments Acquisition Corporation 3, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 142.403.

—
Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de Mr. Hermann-Günter SCHOMMARZ est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach

- le siège social de l'actionnaire Global Payments Acquisition Corporation 2 S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
Munsbach, le 14 janvier 2011.
Référence de publication: 2011008346/17.
(110009656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Integro Finance Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 118.710.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de MM. Olivier DORIER et Stewart KAM CHEONG, gérants B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
Munsbach, le 14 janvier 2011.
Référence de publication: 2011008380/15.
(110009660) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Integro International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 118.711.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- le siège social de l'actionnaire Integro Finance Europe S.à r.l. est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- l'adresse professionnelle de MM. Olivier DORIER et Stewart KAM CHEONG, gérants B de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
Munsbach, le 14 janvier 2011.
Référence de publication: 2011008381/16.
(110009661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Immo Raer AG, Société Anonyme.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.
R.C.S. Luxembourg B 103.026.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 15 mai 2010

A l'unanimité des voix, l'assemblée générale ordinaire révoque l'administrateur Monsieur DENIS Pierre.

L'assemblée nomme comme nouvel administrateur:

Monsieur THOMMESSEN Ernst, demeurant à B-4780 ST.VITH, Prümer Berg 43

Le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Monsieur URFELS Ralf
- Monsieur THOMMESSEN Eric
- Monsieur THOMMESSEN Ernst

Leurs mandats s'achèveront lors de l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels de 2015.

Weiswampach, le 15 Mai 2010.

Pour extrait sincère et conforme

Fiduciaire Comptable Lucien FUNCK Sàrl

Référence de publication: 2011008388/19.

(110009338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Inmet Finance Company Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 155.174.

Extrait des résolutions écrites prises par les actionnaires en date du 13 janvier 2011

Les actionnaires ont décidé:

- de nommer M. Fredy Thyès, né le 29 mai 1941 à Luxembourg, ayant son siège sociale au 47, avenue du 10 Septembre L2551 Luxembourg, à la fonction de gérant pour une durée déterminée jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en l'année 2012 avec effet au 10 janvier 2011

Luxembourg, le 02.06.2010.

Référence de publication: 2011008400/13.

(110009150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Orange Grafton S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 22, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 157.633.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the fourteenth day of December,

Before Maître Joseph Elvinger notary public residing at Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED

PWREF I Holding S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, registered with the Luxembourg trade and companies register under registration number B 132 917.

here represented by Flora Gibert professionally residing at Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in the hereabove stated capacity, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it declares organized among itself and the articles of incorporation of which shall be as follows

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in any enterprise in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

In particular, the Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of a portfolio of securities and patents of whatever origin, to participate in the creation, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, to develop such securities and patents, to grant to companies in which the Company has a participation, any assistance, loans, advances and guarantees.

The Company may engage in any transactions involving immovable and movable property. The Company may acquire, transfer and manage any real estate of whatever kind in whatever country or location. The Company may further engage and execute any operations which pertain directly or indirectly to the management and the ownership of real estate.

The Company may also carry out a licensing activity of trademark as well as a financing activity to its subsidiaries. The Company may carry out any industrial or commercial activity which directly or indirectly favours the realisation of its object.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 4. The Company will assume the name of "Orange Grafton S.à r.l."

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg. The registered office may be transferred within the same municipality by decision of the board of managers. It may be transferred to any other place in the Grand

Duchy of Luxembourg by mean of a resolution of a general meeting of its shareholders. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a par value of one euro (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be modified at any time by the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least. The shares to subscribe shall be offered preferably to the existing shareholders, in proportion to the share in the capital represented by their shares.

Art. 8. The shares are indivisible vis-à-vis the Company which will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. Inter vivos, they may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is managed by one or several managers, which do not need to be shareholders.

The manager(s) is (are) appointed by the general meeting of shareholders which sets the term of their office.

In the case of several managers, the Company is managed by a board of managers. In that case, the Company will be bound in all circumstances by the sole signature of one member of the board of managers or by the signature of any person to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers. The managers may be dismissed freely at any time, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The board of managers may grant special power by authentic proxy or power of attorney by private instrument.

Art. 13. The board of managers shall choose from among its members a chairman resident in the Grand Duchy of Luxembourg and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who does not need to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

In dealing with third parties, the board of managers has the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all transactions consistent with the Company's purpose.

The board of managers shall meet as often as required and at least on a quarterly basis in the Grand Duchy of Luxembourg, upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, but in his absence, the board of managers may appoint another manager as chairman pro tempore by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four hours at least in advance of the date proposed for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager who is not a resident of the United Kingdom may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy.

A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting. The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, or by two managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) does (do) not assume, by reason of its (their) position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

D. Decisions of the sole shareholder - Collective decisions of the shareholders

Art. 17. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 18. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by the shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 19. The sole shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 20. The Company's year commences on the first of January and ends on the thirty-first of December.

Art. 21. Each year, as of the thirty-first of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 22. Five per cent (5%) of the net profit are set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholders.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them.

Art. 24. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

All the shares have been subscribed by PWREF I Holding S.à r.l. as aforementioned.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31 December 2010.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred Euro.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder representing the entire subscribed capital has immediately proceeded to adopt the following resolutions.

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as fully convened, has immediately passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

2. The following persons are appointed managers of the Company for an indefinite period,

- Ms. Valérie Scholtes, born on 23 December 1974 in Leuven, Belgium, with professional address at 22 Grand Rue, 3rd Floor, L-1660 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. Gérard Becquer, born on 29 April 1956 in Briey, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

- Mr. Stéphane Bourg, born on 20 October 1973 in Nantes, France, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

The managers are vested with the broadest powers to act in the name of the Company in all circumstances and to bind the Company by their sole signature.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French translation, on the request of the same appearing person, the English version will prevail in case of differences between the English and French text.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le quatorze décembre

Par devant Maître Joseph Elvinger notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

PWREF I Holding S.à r.l., une société a responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, ayant son siège social au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132 917.

Ici représentée par Flora Gibert demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La procuration signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer et dont il a arrêté les statuts comme suit

A. Object - Durée - Dénomination - Siège

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. L'objet de la Société est d'exercer toute opération se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations dans toute entreprise sous quelque forme que ce soit, ainsi que la gestion, l'administration, le contrôle et le développement de ces participations.

En particulier, la Société peut utiliser ses fonds pour constituer, administrer, développer et vendre un portefeuille de valeurs mobilières et de brevets de n'importe quelle origine, pour participer dans la constitution, le développement et le contrôle de n'importe quelle entreprise, pour acquérir, par voie d'investissement, de souscription ou d'option des valeurs mobilières et des brevets, pour en disposer par voie de vente, transferts, échanges ou autrement, pour développer ses valeurs mobilières et brevets, pour accorder à des sociétés dans lesquelles la Société a une participation tout type d'assistance, prêts, avance et garanties.

La Société peut s'engager dans n'importe quelle transaction impliquant des biens meubles et immeubles. La Société peut acquérir, transférer et gérer tout bien immobilier de n'importe quelle forme. La Société peut acquérir, transférer et gérer des immeubles sous n'importe quelle forme, peu importe leur lieu de situation. La Société peut enfin s'engager dans n'importe quelle opération qui a trait, directement ou indirectement, à la gestion ou à la possession de biens immobiliers.

La Société pourra également exercer une activité de licence de marque de fabrique ainsi qu'une activité de financement de ses filiales. La Société pourra également accomplir toutes opérations, activités commerciales ou industrielles, qui favorisent directement ou indirectement la réalisation de son objet.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La Société prend la dénomination de «Orange Grafton S.à r.l.».

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représentée par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, d'une valeur de un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales.

Art. 8. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

Art. 9. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier peuvent être transmises à des non associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

Art. 11. Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

C. Gérance

Art. 12. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Le(s) gérant(s) est (sont) nommé(s) par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat.

En cas de plusieurs gérants, la Société est administrée par un conseil de gérance. Dans ce cas, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature unique d'un membre du conseil de gérance ou par la signature de toute personne à laquelle tel pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance. Les gérants sont librement et à tout moment révocables, sans qu'il soit nécessaire qu'une cause légitime existe.

Le conseil de gérance peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

Art. 13. Le conseil de gérance choisira parmi ses membres un président résident au Grand-Duché de Luxembourg et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Vis-à-vis des tiers, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet.

Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que nécessaire et au minimum de façon trimestrielle au Grand-Duché de Luxembourg, sur convocation du président ou de deux gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance, en son absence le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire.

Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant qui n'est pas résident au Royaume-Uni peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par visioconférence ou par d'autres moyens de communication similaire où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les uns les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant la preuve de la décision intervenue.

Art. 14. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.

Art. 15. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

Art. 16. Le ou les gérant(s) ne contractent, à raison de sa (leur) fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui (eux) au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associé unique - Décisions collective des associés

Art. 17. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Art. 18. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 19. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition

Art. 20. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

Art. 22. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fond de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pourcent (10%) du capital social. Le solde est à libre disposition de l'assemblée générale.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 23. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonction, ou par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 24. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et Libération

Les parts sociales ont été toutes souscrites par PWREF I Holding S.à r.l., susmentionnée.

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en numéraire de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et finira le 31 décembre 2010.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents Euros.

Résolutions de l'associé unique

Et aussitôt l'associé, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqué, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,
2. Sont nommés gérants de la Société pour une durée illimitée

- Madame Valérie Scholtes, née le 23 décembre 1974 à Leuven, Belgique, avec adresse professionnelle au 22 Grand Rue, 3^{ème} étage, L-1660 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Gérard Becquer, né le 29 avril 1956 à Briey, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

- Monsieur Stéphane Bourg, né le 20 octobre 1973 à Nantes, France, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et l'engager valablement par leur signature unique.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française, sur demande du même comparant, le texte anglais fera foi en cas de divergence entre les deux.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: F. GIBERT, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 décembre 2010. Relation: LAC/2010/56649. Reçu soixante-quinze euros (75,-€)

Le Receveur ff. (signé): Tom BENNING.

Référence de publication: 2010173160/321.

(100200499) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2010.

ZIM Europa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.679.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135104, désormais établie et ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zim Europa Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011008708/17.

(110010036) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

ZIM Haifa Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.676.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135104, désormais établie et ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zim Haifa Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011008709/17.

(110010037) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

ZIM Iberia Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.677.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135104, désormais établie et ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zim Iberia Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011008710/17.

(110010038) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

ZIM Jamaica Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.678.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135104, désormais établie et ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zim Jamaica Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011008711/17.

(110010039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

ZIM Pacific Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.675.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135104, désormais établie et ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zim Pacific Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011008712/17.

(110010040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

ZIM China Maritime Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 134.674.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg concernant la société à responsabilité limitée ZIM Management Company S.à r.l., gérante unique de la Société:

ZIM Management Company S.à r.l. est une société à responsabilité limitée inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 135104, désormais établie et ayant son siège social au 67, rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Zim China Maritime Company S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011008707/17.

(110010035) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Zureta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 114.942.

EXTRAIT

En date du 07 janvier 2011, le Conseil d'administration coopte en qualité d'administrateur, Monsieur Cristian CORDELLA, employé privé, avec adresse professionnelle au 40, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg en remplacement de Monsieur François Bourgon. Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale qui se tiendra en 2015.

Le Conseil d'Administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa prochaine réunion pour qu'elle procède à son élection définitive.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008713/16.

(110009517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Zuttini Partecipazione S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 124.792.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 14 janvier 2011 que, Madame Gabriele Schneider, directrice de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été nommée commissaire aux comptes pour terminer le mandat de Monsieur Pierre Schmit, démissionnaire.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

POUR EXTRAIT CONFORME

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2011008714/15.

(110009040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Z6 Creation S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 77-79, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 121.863.

EXTRAIT

Il résulte d'une convention de cession de parts sociales de la société Z6 CREATION S.à r.l. en date du 14 décembre 2010, que la société à responsabilité limitée SOCAUDEFF Sarl. ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-

Pierre Brasseur, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro Luxembourg B 30.127 a cédé, avec effet au 14 décembre 2010, quatre cent septante cinq (475) parts sociales de la Société à Madame Bernadette ROZET, né le 21 novembre 1947 à Herbeumont (B), demeurant à B-6747 Meix-le-Tige, 15, rue de Plate.

Suite à cette convention de cession de parts sociales, la répartition des parts sociales est modifiée comme suit:

- Madame Bernadette ROZET:	475 parts sociales
- Monsieur Nicolas STEVENART:	25 parts sociales
	500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15/12/2010.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011008716/22.

(110009582) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

iii European Property Lux AcquiCo 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 146.222.

Lors de l'assemblée générale tenue en date du 31 décembre 2010, l'actionnaire unique a nommé Euraudit S.à r.l., avec siège social au 16, allée Marconi, L-2120 Luxembourg, en tant que commissaire aux comptes avec effet immédiat et pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes annuels se clôturant au 30 juin 2010 et qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 janvier 2011.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signatures

Domiciliataire

Référence de publication: 2011008730/17.

(110008909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Alteza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 52.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L090120260.04

Date: 03/08/2009

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2011008731/14.

(110008374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Alteza S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 52.800.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Document faisant l'objet de la rectification:

Référence: L100102793.05

Date: 13/07/2010

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Philippe SLENDZAK

Administrateur

Référence de publication: 2011008732/14.

(110008375) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Aquarelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.275.

—
EXTRAIT

Les administrateurs actuels de la Société ont démissionné avec effet au 30 décembre 2010 et l'associé unique a décidé de nommer en leur remplacement les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- M. Neil Wimblett Medlyn, administrateur, né le 19 mai 1953 à Falmouth, Cornouailles (Angleterre), demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg-Bonnevoie,

- M. Owen Francis Lynch, administrateur, né le 16 mai 1959 à Louth (Irlande), demeurant professionnellement à PO Box 167, 3e étage, 2 Hill Street, St Helier, Jersey, JE4 8RY,

- M. René Albert Demoulin, administrateur, né le 28 octobre 1952 à Rachecourt, Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg-Bonnevoie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011008738/20.

(110008395) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Aquarelle S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1943 Luxembourg, 36, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 98.275.

—
EXTRAIT

Les administrateurs de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société avec effet au 7 janvier 2011 au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011008739/14.

(110008786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Abbot-Turbo Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 137.453.000,00.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 157.117.

—
In the year two thousand and ten, on the third day of December, before Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

TCW Energy Fund XIV L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, USA, being a shareholder (the First Shareholder) of Abbot-Turbo Holdings S.à r.l. (the Company) and currently holding 10,086 (ten thousand eighty-six) shares of the Company

hereby represented by Anja Lakoudi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal in Washington, DC, on 2 December 2010;

TCW Energy Fund XIV-A L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, USA, being a shareholder (the Second

Shareholder) of the Company and currently holding 11,287 (eleven thousand two hundred eighty-seven) shares of the Company

hereby represented by Anja Lakoudi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Washington, DC, on 2 December 2010;

TCW Energy Fund XIV-B L.P., a limited partnership incorporated under the laws of the state of Delaware, having its registered office at 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, USA, being a shareholder (the Third Shareholder) of the Company and currently holding 1,872 (one thousand eight hundred seventy-two) shares of the Company

hereby represented by Anja Lakoudi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Washington, DC, on 2 December 2010; and

TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P., a limited partnership incorporated under the laws of Cayman Islands, having its registered office at 4th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Cayman Islands, being a shareholder (the Fourth Shareholder) of the Company and currently holding 6,755 (six thousand seven hundred fifty-five) shares of the Company

hereby represented by Anja Lakoudi, employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal in Washington, DC, on 2 December 2010.

The Company has been incorporated on 22 October 2010 pursuant to a deed (in the process of being published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C) of Maître Camille Mines, notary residing in Capellen, Grand Duchy of Luxembourg.

Such powers of attorney after having been signed ne varietur by the attorney acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, shall remain attached to the present notarial deed to be filed with such notarial deed with the registration authorities.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Shareholders represent all of the issued and subscribed share capital of the Company, which is set at USD30,000 (thirty thousand US dollar), represented by 30,000 (thirty thousand) shares having a nominal value of USD1 (one US dollar) each.

II. that the purpose of the resolutions is the following:

(1) waiver of the convening notices;

(2) increase of the share capital of the Company by an amount of USD137,423,000 (one hundred thirty-seven million four hundred twenty-three thousand US Dollar) in order to bring it from its present amount of USD 30,000 (thirty thousand US Dollar) to USD137,453,000 (one hundred thirty-seven million four hundred twenty-three thousand US Dollar) by way of issuance of 137,423,000 (one hundred thirty-seven million four hundred twenty-three thousand) new shares (the New Shares), having an aggregate subscription price of USD137,423,000 (one hundred thirty-seven million four hundred twenty-three thousand US Dollar);

(3) subscription to, and payment of, the share capital increase referred to in item (2) above by the Shareholders by way of a contribution in kind of claims against Turbo Beta Limited assigned to the Company, in the aggregate amount of USD137,423,000 (one hundred thirty-seven million four hundred twenty-three thousand US Dollar);

(4) subsequent amendment to article 5 of the articles of incorporation of the Company;

(5) amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any manager of the Company and any employee of Deutsche Bank Luxembourg S.A., to proceed, under his/her sole signature, on behalf of the Company, to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company; and

(6) miscellaneous.

III. After due consideration, the Shareholders resolve to adopt the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented, the Shareholders waive the convening notice requirements, declaring having full knowledge of the purpose of the resolutions to be adopted, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Shareholders resolve to increase the share capital of the Company by an amount of USD137,423,000 (one hundred thirtyseven million four hundred twenty-three thousand US Dollar) in order to bring the share capital from its present amount of USD 30,000 (thirty thousand US Dollar) to USD137,453,000 (one hundred thirty-seven million four hundred fifty-three thousand US Dollar) by way of issuance of a 137,423,000 (one hundred thirtyseven million four hundred twenty-three thousand) New Shares having a nominal value of USD1 (one US Dollar) each.

Third resolution

The Shareholders resolve to accept and record the following intervention, subscription to and full payment of the New Shares as follows:

Subscription - Payment

The First Shareholder declares that it subscribes for 46,200,321 (forty-six million two hundred thousand three hundred twenty-one) newly issued shares of the Company having a par value of USD1 (one US Dollar) each and an aggregate subscription price of USD46,200,321 (forty-six million two hundred thousand three hundred twenty-one US Dollar), and that it fully pays them up by way of a contribution in kind of claims against Turbo Beta Limited assigned to the Company, in the nominal amount of USD46,200,321 (forty-six million two hundred thousand three hundred twenty-one US Dollar).

The value of the claims for the purpose of the contribution in kind by the First Shareholder shall be set at USD46,200,321 (forty-six million two hundred thousand three hundred twenty-one US Dollar) and the value of such claims has been certified to the notary public by way of a valuation certificate dated 2 December 2010 signed by the First Shareholder and the Company, pursuant to which:

On the date hereof, the value of the claims against Turbo Beta Limited amounts to at least USD46,200,321 (forty-six million two hundred thousand three hundred twenty-one US Dollar), which corresponds to the value of 46,200,321 (forty-six million two hundred thousand three hundred twenty-one) New Shares in the share capital of the Company with a nominal value of USD1 (one US Dollar) and an aggregate subscription price of USD46,200,321 (forty-six million two hundred thousand three hundred twenty-one US Dollar) to be issued to the First Shareholder.

A copy of such valuation certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Second Shareholder declares that it subscribes for 51,704,098 (fifty-one million seven hundred four thousand ninety-eight) newly issued shares of the Company having a par value of USD1 (one US Dollar) each and an aggregate subscription price of USD51,704,098 (fifty-one million seven hundred four thousand ninety-eight US Dollar), and that it fully pays them up by way of a contribution in kind of claims against Turbo Beta Limited assigned to the Company, in the nominal amount of USD51,704,098 (fifty-one million seven hundred four thousand ninety-eight US Dollar).

The value of the claims for the purpose of the contribution in kind by the Second Shareholder shall be set at USD51,704,098 (fifty-one million seven hundred four thousand ninety-eight US Dollar) and the value of such claims has been certified to the notary public by way of a valuation certificate dated 2 December 2010 signed by the Second Shareholder and the Company, pursuant to which:

On the date hereof, the value of the claims against Turbo Beta Limited amounts to at least USD51,704,098 (fifty-one million seven hundred four thousand ninety-eight US Dollar), which corresponds to the value of 51,704,098 (fifty-one million seven hundred four thousand ninety-eight) New Shares in the share capital of the Company with a nominal value of USD1 (one US Dollar) and an aggregate subscription price of USD51,704,098 (fifty-one million seven hundred four thousand ninety-eight US Dollar) to be issued to the Second Shareholder.

A copy of such valuation certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Third Shareholder declares that it subscribes for 8,574,481 (eight million five hundred seventy-four thousand four hundred eighty-one) newly issued shares of the Company having a par value of USD1 (one US Dollar) each and an aggregate subscription price of USD8,574,481 (eight million five hundred seventy-four thousand four hundred eighty-one US Dollar), and that it fully pays them up by way of a contribution in kind of the claims against Turbo Beta Limited assigned to the Company, in the nominal amount of USD8,574,481 (eight million five hundred seventy-four thousand four hundred eighty-one US Dollar).

The value of the claims for the purpose of the contribution in kind by the Third Shareholder shall be set at USD8,574,481 (eight million five hundred seventy-four thousand four hundred eighty-one US Dollar) and the value of such claims has been certified to the notary public by way of a valuation certificate dated 2 December 2010 signed by the Third Shareholder and the Company, pursuant to which:

On the date hereof, the value of the claims against Turbo Beta Limited amounts to at least USD8,574,481 (eight million five hundred seventy-four thousand four hundred eighty-one US Dollar), which corresponds to the value of 8,574,481 (eight million five hundred seventy-four thousand four hundred eightyone) New Shares in the share capital of the Company with a nominal value of USD1 (one US Dollar) and an aggregate subscription price of USD8,574,481 (eight million five hundred seventy-four thousand four hundred eighty-one US Dollar) to be issued to the Third Shareholder.

A copy of such valuation certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The Fourth Shareholder declares that it subscribes for 30,944,100 (thirty million nine hundred forty-four thousand one hundred) newly issued shares of the Company having a par value of USD1 (one US Dollar) each and an aggregate subscription price of USD30,944,100 (thirty million nine hundred forty-four thousand one hundred US Dollar), and that it fully pays them up by way of a contribution in kind of claims against Turbo Beta Limited assigned to the Company, in the nominal amount of USD30,944,100 (thirty million nine hundred forty-four thousand one hundred US Dollar).

The value of the claims for the purpose of the contribution in kind by the Fourth Shareholder shall be set at USD30,944,100 (thirty million nine hundred forty-four thousand one hundred US Dollar) and the value of such claims has been certified to the notary public by way of a valuation certificate dated 2 December 2010 signed by the Fourth Shareholder and the Company, pursuant to which:

On the date hereof, the value of the claims against Turbo Beta Limited amounts to at least USD30,944,100 (thirty million nine hundred forty-four thousand one hundred US Dollar), which corresponds to the value of 30,944,100 (thirty million nine hundred forty-four thousand one hundred) New Shares in the share capital of the Company with a nominal value of USD1 (one US Dollar) and an aggregate subscription price of USD30,944,100 (thirty million nine hundred forty-four thousand one hundred US Dollar) to be issued to the Fourth Shareholder.

A copy of such valuation certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

The contributions in kind made by the Shareholders, in an aggregate amount of USD137,423,000 (one hundred thirty-seven million four hundred twenty-three thousand US Dollar), are to be allocated to the nominal share capital account of the Company.

Fourth resolution

The Shareholders resolve to amend the first paragraph of article 5 of the Articles in order to reflect the above resolutions and the creation of 137,423,000 (one hundred thirty-seven million four hundred twenty-three thousand New Shares so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. Share capital.** The Company's share capital is set at USD137,453,000 (one hundred thirty-seven million four hundred fifty-three thousand US Dollar), represented by 137,453,000 (one hundred thirty-seven million four hundred fifty-three thousand) shares with a nominal value of USD1 (one US Dollar) each."

Fifth resolution

The Shareholders resolve to authorise and empower any manager of the Company and any employee of Deutsche Bank Luxembourg S.A., to proceed on behalf of the Company to the registration of the New Shares in the share register of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of doubt, the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimates of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present notarial deed, are estimated to be approximately € 6900,

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Capellen, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

the notary declares and the appearing person acknowledges that the notary doesn't know the standing and the solvency of the debtor company Beta Turbo Limited. The appearing person agrees that the notary couldn't have any responsibility on that behalf.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le troisième jour du mois de décembre, par-devant Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, au Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

TCW Energy Fund XIV L.P., une société (limited partnership) soumise au droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, USA, étant un associé (le Premier Associé) d'Abbot-Turbo Holdings S.à r.l. (la Société) et détenant actuellement 10.086 (dix mille quatre-vingt-six) parts sociales de la Société ici représentée par Anja Lakoudi, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, donnée à Washington, DC, le 2 décembre 2010;

TCW Energy Fund XIV-A L.P., une société (limited partnership) soumise au droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, USA, étant un associé (le Second Associé Associé) de la Société et détenant actuellement 11.287 (onze mille deux cent quatre-vingt-sept) parts sociales de la Société ici représentée par Anja Lakoudi, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, donnée à Washington, DC, le 2 décembre 2010;

TCW Energy Fund XIV-B L.P., une société (limited partnership) soumise au droit de l'Etat du Delaware, avec siège social à 865 South Figueroa Street, Suite #2100, Los Angeles, CA 90017, USA, étant un associé (le Troisième Associé) de la Société et détenant actuellement 1.872 (mille huit cent soixante-douze) parts sociales de la Société

ici représentée par Anja Lakoudi, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, donnée à Washington, DC, le 2 décembre 2010; et

TCW Energy Fund XIV (Cayman) L.P., une société (limited partnership) soumise au droit des Iles Caïman, avec siège social au 4th Floor, Century Yard, Cricket Square, Hutchins Drive, Grand Cayman, Cayman Islands, étant un associé (le Quatrième Associé) de la Société et détenant actuellement 6.755 (six mille sept cent cinquante-cinq) parts sociales de la Société

ici représentée par Anja Lakoudi, employée, résidant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, donnée à Washington, DC, le 2 décembre 2010.

La Société a été constituée suivant un acte (en voie de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) de Maître Camille Mines, notaire de résidence à Capellen, au Grand-Duché de Luxembourg, en date du 22 octobre 2010.

Les procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire agissant au nom des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés ont requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. les Associés détiennent la totalité du capital social de la Société qui est fixé à USD30.000 (trente mille dollars US) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales avec une valeur nominale de USD1 (un dollar US) chacune.

II. le but des résolutions est le suivant:

(1) renonciation aux formalités de convocation;

(2) augmentation du capital social de la Société d'un montant de USD137.423.000 (cent trente-sept millions quatre cent vingt-trois mille dollars US) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD30.000 (trente mille dollars US) à un montant de USD137.453.000 (cent trente-sept millions quatre cent cinquante-trois mille dollars US) par l'émission de 137.423.000 (cent trente-sept millions quatre cent vingt-trois mille) parts sociales nouvelles (les Parts Nouvelles) ayant une valeur de souscription agrégée de USD137.423.000 (cent trente-sept millions quatre cent vingt-trois mille dollars US);

(3) souscription et libération de l'augmentation de capital prévue au point (2) ci-dessus par les Associés, au moyen d'un apport en nature consistant en des créances contre Turbo Beta Limited transmises à la Société, d'un montant total de USD137.423.000 (cent trente-sept millions quatre cent vingt-trois mille dollars US);

(4) modification consécutive de l'article 5. des statuts de la Société (les Statuts); et

(5) modification du registre des associés de la Société afin d'y refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Deutsche Bank Luxembourg S.A., de procéder, sous sa seule signature et pour le compte de la Société, à l'enregistrement des parts sociales nouvelles émises dans le registre des associés de la Société;

(6) divers.

III. Après avoir revu avec attention ce qui précède, les Associés décident de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée, les Associés représentés décident de renoncer aux formalités de convocation, déclarent avoir pleine connaissance du but des résolutions à prendre, qui lui ont été communiquées en avance.

Seconde résolution

Les Associés décident d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de USD137.423.000 (cent trente-sept millions quatre cent vingt-trois mille dollars US) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de USD30.000 (trente mille dollars US) à un montant de USD137.453.000 (cent trente-sept millions quatre cent cinquante-trois mille dollars US) par l'émission de 137.423.000 (cent trente-sept millions quatre cent vingt-trois mille) Parts nouvelles ayant une valeur nominale de USD1 (un dollar US) chacune.

Troisième résolution

Les Associés décident d'accepter et d'enregistrer l'intervention, la souscription et la libération des Parts nouvelles de la manière suivante:

Souscription et Libération

Le Premier Associé déclare souscrire à 46.200.321 (quarante-six millions deux cent mille trois cent vingt et une) parts de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de USD1 (un dollar US) chacune et une valeur de souscription agrégée de USD46.200.321 (quarante-six millions deux cent mille trois cent vingt et un dollars US), et déclare les libérer entièrement par un apport en nature consistant en des créances contre Turbo Beta Limited transmises à la Société, d'une valeur nominale de USD46.200.321 (quarante-six millions deux cent mille trois cent vingt et un dollars US).

La valeur des créances doit être fixée à USD46.200.321 (quarante-six millions deux cent mille trois cent vingt et un dollars US) pour les besoins de l'apport en nature par le Premier Associé et la valeur de telles créances a été attestée au

notaire instrumentaire au moyen d'un certificat d'évaluation daté du 2 décembre 2010 signé par le Premier Associé et la Société, selon lequel:

En date de ce jour, la valeur des créances contre Turbo Beta Limited s'élève à au moins USD46.200.321 (quarante-six millions deux cent mille trois cent vingt et un dollars US), ce qui correspond à la valeur de 46.200.321 (quarante-six millions deux cent mille trois cent vingt et une) Parts Nouvelles du capital social de la Société ayant une valeur nominale de USD1 (un dollar US) chacune devant être émises en faveur du Premier Associé pour une valeur de souscription agrégée s'élevant à USD46.200.321 (quarante-six millions deux cent mille trois cent vingt et un dollars US).

Une copie d'un tel certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Second Associé déclare souscrire à 51.704.098 (cinquante et un millions sept cent quatre mille quatre-vingt-dix-huit) parts de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de USD1 (un dollar US) chacune et une valeur de souscription agrégée de USD51.704.098 (cinquante et un millions sept cent quatre mille quatre-vingt-dix-huit dollars US), et déclare les libérer entièrement par un apport en nature consistant en des créances contre Turbo Beta Limited transmises à la Société, d'une valeur nominale de USD51.704.098 (cinquante et un millions sept cent quatre mille quatre-vingt-dix-huit dollars US).

La valeur des créances doit être fixée à USD51.704.098 (cinquante et un millions sept cent quatre mille quatre-vingt-dix-huit dollars US) pour les besoins de l'apport en nature par le Second Associé et la valeur de telles créances a été attestée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat d'évaluation daté du 2 décembre 2010 signé par le Second Associé et la Société, selon lequel:

En date de ce jour, la valeur des créances contre Turbo Beta Limited s'élève à au moins USD51.704.098 (cinquante et un millions sept cent quatre mille quatre-vingt-dix-huit dollars US), ce qui correspond à la valeur de 51.704.098 (cinquante et un millions sept cent quatre mille quatre-vingt-dix-huit) Parts Nouvelles du capital social de la Société ayant une valeur nominale de USD1 (un dollar US) chacune devant être émises en faveur du Second Associé pour une valeur de souscription agrégée s'élevant à USD51.704.098 (cinquante et un millions sept cent quatre mille quatre-vingt-dix-huit dollars US).

Une copie d'un tel certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Troisième Associé déclare souscrire à 8.574.481 (huit millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-une) parts de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de USD1 (un dollar US) chacune et une valeur de souscription agrégée de USD8.574.481 (huit millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-un dollars US), et déclare les libérer entièrement par un apport en nature consistant en des créances contre Turbo Beta Limited transmises à la Société, d'une valeur nominale de USD8.574.481 (huit millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-un dollars US).

La valeur des créances sous doit être fixée à USD8.574.481 (huit millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-un dollars US) pour les besoins de l'apport en nature par le Troisième Associé et la valeur de telles créances a été attestée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat d'évaluation daté du 2 décembre 2010 signé par le Troisième Associé et la Société, selon lequel:

En date de ce jour, la valeur des créances contre Turbo Beta Limited s'élève à au moins USD8.574.481 (huit millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-un dollars US), ce qui correspond à la valeur de 8.574.481 (huit millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-une) Parts Nouvelles du capital social de la Société ayant une valeur nominale de USD1 (un dollar US) chacune devant être émises en faveur du Troisième Associé pour une valeur de souscription agrégée s'élevant à USD8.574.481 (huit millions cinq cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-un dollars US).

Une copie d'un tel certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Le Quatrième Associé déclare souscrire à 30,944,100 (trente millions neuf cent quarante-quatre mille cent) parts de la Société nouvellement émises ayant une valeur nominale de USD1 (un dollar US) chacune et une valeur de souscription agrégée de USD30,944,100 (trente millions neuf cent quarante-quatre mille cent dollars US), et déclare les libérer entièrement par un apport en nature consistant en des créances contre Turbo Beta Limited transmises à la Société, d'une valeur nominale de USD30,944,100 (trente millions neuf cent quarante-quatre mille cent dollars US).

La valeur des créances doit être fixée à USD30,944,100 (trente millions neuf cent quarante-quatre mille cent dollars US) pour les besoins de l'apport en nature par le Quatrième Associé et la valeur de telles créances a été attestée au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat d'évaluation daté du 2 décembre 2010 signé par le Quatrième Associé et la Société, selon lequel:

En date de ce jour, la valeur des créances contre Turbo Beta Limited s'élève à au moins USD30,944,100 (trente millions neuf cent quarante-quatre mille cent dollars US), ce qui correspond à la valeur de 30,944,100 (trente millions neuf cent quarante-quatre mille cent) Parts Nouvelles du capital social de la Société ayant une valeur nominale de USD1 (un dollar

US) chacune devant être émises en faveur du Quatrième Associé pour une valeur de souscription agrégée s'élevant à USD30,944,100 (trente millions neuf cent quarante-quatre mille cent dollars US).

Une copie d'un tel certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire de la partie comparante et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

L'apport en nature, d'un montant agrégé de USD137.423.000 (cent trente-sept millions quatre cent vingt-trois mille dollars US), devra être alloué au capital social de la Société.

Quatrième résolution

Les Associés décident de modifier le premier paragraphe de l'article 5 des Statuts de la Société, afin d'y refléter les modifications ci-dessus ainsi que la création de 137.423.000 (cent trente-sept millions quatre cent vingt-trois mille) Parts Nouvelles de la Société. Il aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de USD137.453.000 (cent trente-sept millions quatre cent cinquante-trois mille dollars US) représenté par 137.453.000 (cent trente-sept millions quatre cent cinquante-trois mille) parts sociales d'une valeur nominale d'un dollar US (USD1,-) chacune."

Cinquième résolution

Les Associés décident de conférer pouvoir et autorisation à tout gérant de la Société et à tout employé de Deutsche Bank Luxembourg S.A. de procéder pour le compte de la Société, à l'enregistrement des Parts Nouvelles dans le registre des associés de la Société et d'effectuer toutes les formalités y afférentes (y compris le dépôt et la publication de documents auprès des autorités luxembourgeoises compétentes).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte notarié sont estimés approximativement à € 6900,

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte notarié a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Capellen.

Et après lecture faite au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire l'original du présent acte, étant bien entendu que le notaire ignore tout de la tenue et de la solvabilité de la société débitrice Turbo Beta Limited, et qu'il ne saurait en être tenu pour responsable, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

Signé: A. Lakoudi, C. Mines.

Enregistré à Capellen, le 13 décembre 2010. Relation: CAP/2010/4495. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€

Le Receveur (signé): I. Neu.

POUR COPIE CONFORME.

Capellen, le 21 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174343/333.

(100201482) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

SSC Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.063.500,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 110.080.

Suite à une décision du conseil communal de Schuttrange, l'adresse de la Société a été renommée du «6C, Parc d'Activités Syrdall» au «6C, rue Gabriel Lippmann», avec effet au 1^{er} janvier 2011.

De ce fait:

- le siège social de la Société est établi au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
 - l'adresse professionnelle de Mr. Stewart Kam-Cheong, gérant de la Société, est établie au 6C, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach
- Munsbach, le 12 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008628/15.

(110009011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Strategic Asset Management Group Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 103.994.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 30 décembre 2010, enregistré à Luxembourg AC, le 10 janvier 2011, LAC/2011/1442, aux droits de soixante-quinze euros (75.- EUR), que la société "STRATEGIC ASSET MANAGEMENT GROUP HOLDING (en liquidation)", R.C.S Luxembourg Numéro B 103.994, ayant son siège social à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe, constituée suivant acte reçu par Maître Alphonse Lentz, notaire alors de résidence à Remich en date du 4 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 60 du 21 janvier 2005.

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et les dossiers de la Société liquidée seront conservés pour une période de cinq années au siège social de la société à L-2763 Luxembourg, 10, rue Sainte Zithe.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008634/20.

(110008779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Sunchase Europe, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 64.570.

Extrait des résolutions prises lors du conseil d'administration du 3 janvier 2011

Est nommé administrateur:

- Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg, en remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 30 décembre 2010.

Monsieur Luc HANSEN continuera le mandat de l'administrateur démissionnaire jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire durant laquelle cette cooptation sera soumise à ratification.

Est nommé Président du conseil d'administration:

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L - 1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles, soit jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2011.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 13 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008639/22.

(110009419) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Sund S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 96.920.

Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

1) Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008640/22.

(110009520) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Surrey S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.904.

—
Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 4 janvier 2011

1) Est nommé administrateur, jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009, qui se tiendra extraordinairement au cours de l'année 2011:

- Monsieur Gerdy ROOSE, conseiller fiscal, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

En remplacement de Monsieur John SEIL, administrateur démissionnaire en date du 4 janvier 2011.

2) Est nommé Président du conseil d'administration, Monsieur Luc HANSEN, licencié en administration des affaires, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

La durée de sa présidence sera fonction de celle de son mandat d'administrateur et tout renouvellement, démission ou révocation de celui-ci entraînera automatiquement et de plein droit le renouvellement ou la cessation de ses fonctions présidentielles.

Son mandat prendra donc fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2012.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008641/22.

(110009488) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

DILSO Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.000.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 157.682.

—
STATUTS

L'an deux mille dix, le seize décembre.

Par-devant Nous Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

- La société de droit Luxembourgeois dénommée Treg Holding S.A., ayant son siège social à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 62.002,

Ici représenté par Monsieur Xavier MANGIULLO, employé privé, demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, en vertu d'une procuration sous seing privé signée en date du 15 décembre 2010.

Laquelle procuration paraphée «ne varietur» par la mandataire et le notaire instrumentant restera annexée aux présentes avec lesquelles elle sera soumise à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Titre I^{er} . - Forme juridique - Objet Dénomination - Siège - Durée

Art. 1^{er} . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée unipersonnelle qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celles du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives en particulier celle du 28 décembre 1992 relative à la société à responsabilité limitée unipersonnelle, ainsi que par les présents statuts.

A tout moment, l'associé peut s'adjoindre un ou plusieurs co-associés et, de même, les futurs associés peuvent prendre les mesures appropriées tendant à rétablir le caractère unipersonnel de la Société.

Art. 2. La Société a pour objet la participation, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises luxembourgeoises et étrangères, l'acquisition de tous titres et droits, par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière et entre autres l'acquisition de brevets et licences, leur gestion et leur mise en valeur ainsi que toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à son objet.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement, tous concours, prêts, avances ou garanties.

En outre, la société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

Art. 3. La Société prend la dénomination de "DILSO Two S.à r.l."

Art. 4. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg.

Art. 5. La durée de la Société est illimitée.

Titre II. - Capital - Parts

Art. 6. Le capital social est fixé à EUR 20.000.000 (vingt millions d'euros), représenté par 10.000.000 (dix millions) de parts sociales d'une valeur nominale de EUR 2.(deux euros) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

Chaque part sociale donne droit à une fraction des avoirs et bénéfices de la Société en proportion directe au nombre des parts sociales existantes.

Art. 7. Toutes cessions entre vifs de parts sociales détenues par l'associé unique comme leur transmission par voie de succession ou en cas de liquidation de communauté de biens entre époux, sont libres.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne sont cessibles dans ce même cas à des non-associés qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales ne peuvent être dans le même cas transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants

Titre III. - Gérance

Art. 8. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, nommés et révoqués par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

Les gérants peuvent voter par lettre, télégramme, télex, télécopie ou tout autre support écrit.

Le ou les gérant(s) sont nommés pour une durée indéterminée et ils sont investis dans la représentation de la Société vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

Vis-à-vis de tiers, la Société sera engagée les signatures conjointes de deux gérants.

Des pouvoirs spéciaux et limités pourront être délégués à un ou plusieurs fondés de pouvoirs, associés ou non, pour des affaires déterminées par le(s) gérant(s).

Les gérants sont autorisés à représenter un ou plusieurs autres gérants lors de réunions des gérants.

Titre IV. - Décisions de l'associé unique Décisions collectives d'associés

Art. 9. L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés à responsabilité limitée.

Il s'ensuit que toutes décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants sont prises par l'associé unique.

En cas de pluralité d'associés, les décisions qui excèdent les pouvoirs reconnus aux gérants seront prises en assemblée.

Titre V. - Année sociale - Bilan Répartitions

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente-et-un décembre de chaque année.

Art. 11. Chaque année, au trente-et-un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent du bénéfice net annuel de la Société sera transféré à la réserve légale de la Société jusqu'à ce que cette réserve atteigne un dixième du capital souscrit. Si à un moment quelconque et pour n'importe quelle

raison, la réserve légale représentait moins de un dixième du capital social, le prélèvement annuel de cinq pour cent reprendrait jusqu'à ce que cette proportion de un dixième soit retrouvée.

Le surplus du bénéfice net est attribué à l'associé unique ou, selon le cas, réparti entre les associés. Toutefois, l'associé unique, ou, selon le cas, l'assemblée des associés à la majorité fixée par les lois afférentes, pourra décider que le bénéfice, déduction faite de la réserve, pourra être reporté à nouveau ou être versé à un fonds de réserve extraordinaire.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par le ou les gérant(s) en fonctions ou, à défaut, par un ou plusieurs liquidateurs) nommé(s) par l'associé unique ou, selon le cas, par l'assemblée des associés. Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera attribué à l'associé unique ou, selon le cas, partagé entre les associés dans la proportion des parts dont ils seront alors propriétaires.

Titre VII. - Dispositions générales

Art. 13. Pour tous les points non expressément prévus aux présents statuts, le ou les associés s'en réfèrent à la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription

Les Statuts ainsi établis, l'associé qui a comparu déclare souscrire le capital comme suit:

Souscripteur	Nombre de parts sociales	Montant souscrit EUR	% du capital social
Treg Holding S.A., préqualifié	10.000.000	20.000.000	100%
TOTAL	10.000.000	20.000.000	100%

Toutes les parts ont été intégralement libérées par l'apport d'une créance de 20.000.000 d'Euros que l'apporteur Treg Holding S.A. préqualifiée a sur une autre société anonyme de droit luxembourgeois. Une situation au 15 décembre 2010 des comptes de cette autre société reste annexée au présent acte. Cet apport autre qu'en numéraire n'a pas fait l'objet d'un rapport de réviseur. Elle a fait l'objet d'une déclaration de cette autre société confirmant que la créance sera enregistrée dans ses comptes au nom de DILSO Two S.à.r.l. sur le vu d'une expédition du présent acte.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution sont estimés à environ EUR 6.100.

Résolution de l'associé unique

1. La Société est administrée par les gérants suivants pour une période indéterminée:
 - a. Mrs. Francesca DOCCHIO, employée privée, née le 29.05.1971 à Bergame, Italie, demeurant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
 - b. Mr. Xavier MANGIULLO, employé, né le 08.09.1980 à Hayange, France, demeurant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, et
 - c. Mr. Marco STERZI, employé privé, né le 10.11.1964 à Milan, Italie, demeurant professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
2. Le siège social de la Société est établi à L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants, en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ce dernier a signé le présent acte avec le notaire.

Suit la version anglaise du texte qui précède:

In the year two thousand ten, on December the 16th,
Before us Maître Jacques DELVAUX, notary residing in Luxembourg.

THERE APPEARED:

Treg Holding S.A., with registered office in L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés in Luxembourg under the number B 62.002,

Hereby represented by Mr. Xavier MANGIULLO, employee, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy established on December, 15th, 2010.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Title I. - Form - Object - Name - Registered office - Duration

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée unipersonnelle" which will be governed by actual laws, especially the laws of August 10th, 1915 on commercial companies, of September 18th, 1933 on "sociétés à responsabilité limitée" and their modifying laws in particular that of December 28th, 1992 relating to the société à responsabilité limitée unipersonnelle, and by the present Articles of Incorporation.

A member may join with one or more other person(s) at any time to form a joint membership and likewise they may at any time dissolve such joint membership and restore the unipersonnelle status of the Company.

Art. 2. "The purpose of the Company is the acquisition of holdings, in any form whatsoever, in all types of other companies both in Luxembourg and abroad, the acquisition of all types of rights and titles, by means of shares, contributions or subscriptions, bought deals or purchase options, or in any other way and, inter alia, the acquisition of patents and licences and the management and exploitation thereof, as well as all and any operations directly or indirectly linked to the said object.

The company may furthermore realize all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition, sale, management and development, in whatever form of any real estate located in Luxembourg or abroad.

The Company may borrow or grant short or long-term loans, advances or guarantees to the companies in which it has a holding or in which it has a direct or indirect interest.

The Company may also carry out all types of commercial, financial, property or securities operations linked directly or indirectly to the said object or which may facilitate the realisation thereof. "

Art. 3. The Company is incorporated under the name of "DILSO Two S.à.r.l."

Art. 4. The Company has its Head Office in the City of Luxembourg.

The Head Office may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg.

Art. 5. The Company is constituted for an undetermined period.

Title II. - Capital - Shares

Art. 6. The Company's capital is set at EUR 20.000.000 (twenty millions Euro), represented by 10.000.000 (ten millions) shares of a par value of two Euros (EUR 2) each, all fully subscribed and entirely paid up.

Each share confers the right to a fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 7. Shares may be freely transferred by a sole member to a living person or persons including by way of inheritance or in the case of liquidation of a husband and wife's joint estate.

If there is more than one member, the shares are freely transferable among members. In the same way they are transferable to non-members but only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital. In the same way the shares shall be transferable to non-members in the event of death only with the prior approval of the owners of shares representing at least three quarters of the rights owned by the survivors.

Titre III. - Management

Art. 8. The Company is managed by one or more managers, appointed and revoked by the sole member or, as the case may be, the members.

Managers may vote by letter, telegram, telex, telefax or by any written means.

The manager or managers are appointed for an unlimited duration and they are vested with the broadest powers in the representation of the Company towards third parties.

Towards third parties the company will be validly committed by the joint signatures of two managers.

Special and limited powers may be delegated to one or more agents, whether members or not, in the case of specific matters pre-determined by the manager(s).

Managers should be able to represent one or more other manager(s) at managers, meetings.

Titre IV. - Decisions of the sole member Collective decisions of the members

Art. 9. The sole member exercises the powers devolved to a meeting of members by the dispositions of section XII of the law of August 10th, 1915 on sociétés à responsabilité limitée.

As a consequence thereof all decisions which exceed the powers of the managers are taken by the sole member.

In the case of more than one member the decisions which exceed the powers of the managers shall be taken by the meeting.

Titre V. - Financial year - Balance sheet - Distributions

Art. 10. The Company's financial year runs from the first of January to the thirty-first of December of each year.

Art. 11. Each year, as of the thirty-first of December, there will be drawn up a record of the assets and liabilities of the Company, as well as a profit and loss account.

The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year five percent of the net annual profit of the Company shall be transferred to the Company's legal reserve until such time as the legal reserve amounts to one tenth of the issued capital. If at any time and for any reason whatsoever the legal reserve falls below one tenth of the issued capital the five percent annual contribution shall be resumed until such one tenth proportion is restored.

The excess is attributed to the sole member or distributed among the members if there is more than one. However, the sole member or, as the case may be, a meeting of members may decide, at the majority vote determined by the relevant laws, that the profit, after deduction of any reserve, be either carried forward or transferred to an extraordinary reserve.

Titre VI. - Dissolution

Art. 12. The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

In the event of the dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by the manager or managers in office or failing them by one or more liquidators appointed by the sole member or by a general meeting of members. The liquidator or liquidators shall be vested with the broadest powers in the realization of the assets and the payment of debts.

The assets after deduction of the liabilities shall be attributed to the sole member or, as the case may be, distributed to the members proportionally to the shares they hold.

Titre VII. - General provisions

Art. 13. For all matters not provided for in the present Articles of Incorporation, the members shall refer to the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended.

Transitional dispositions

The first fiscal year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31 December 2011.

Subscription

The Articles having thus been established, the sole shareholder declare to subscribe the entire share capital as follows:

Subscriber	Number of shares	Subscribed amount EUR	% of share capital
Treg Holding S.A.	10,000,000	20,000,000	100%
TOTAL	10,000,000	20,000,000	100%

All the shares have been fully paid in by the contribution in kind under the form of a claim that the appearing party Treg Holding S.A. prenamed has against an other Luxembourg public limited company (Société Anonyme). A financial situation per 15 December 2010 of that other company stays attached to the present deed. This contribution in kind was not subject to the evaluation of a réviseur d'entreprises. The contribution was subject to a declaration of this other company confirming that the claim will be enregistered in the name of DILSO Two Sàr.l. on the view of copy of the present formation deed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 6.100.-.

Resolutions of the shareholder(s)

1. The Company will be administered by the following director(s) (gérants) for an undetermined period:
 - a. Mrs. Francesca DOCCHIO, employee, born on 29.05.1971 in Bergamo, Italy, having her professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg;
 - b. Mr. Xavier MANGIULLO, employee, born on 08.09.1980 in Hayange, France, having her professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg, and
 - c. Mr. Marco STERZI, employee, born on 10.11.1964 in Milano, Italy, having her professional address at 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg
2. The registered office of the Company shall be established at L-1420 Luxembourg, 5, Avenue Gaston Diderich.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party/parties, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person(s) and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person(s) appearing, they signed together with the notary the present deed.

Signé: X. MANGIULLO, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 21 décembre 2010, LAC/2010/57713: Reçu soixante quinze Euros (EUR 75.-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

- Pour expédition conforme délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de dépôt au Registre du Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Référence de publication: 2010174476/252.

(100201974) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 décembre 2010.

Alexander Shipping A.G., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 83.236.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Par jugement du 9 décembre 2010, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur Maître Pascale MILLIM, avocat à la Cour, et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré close pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société suivante:

- la société anonyme ALEXANDER SHIPPING AG SA, dont le siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, a été dénoncé en date du 24 octobre 2005.

Pour extrait conforme

Me Pascale MILLIM

Liquidateur

Référence de publication: 2011008069/17.

(110008789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Titragest, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8240 Mamer, 5, rue Raoul Follereau.

R.C.S. Luxembourg B 103.363.

—
Décision du Gérant

Transfert du siège social

Par décision du Gérant le siège social de la société est transféré

A L-8240 MAMER, rue Raoul Follereau n°5

A dater du 15 janvier 2011

Le 11 janvier 2011.

Signature

Le gérant

Référence de publication: 2011008149/15.

(110008982) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Moor Park Newday German Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 14.778.666,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 9A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 128.276.

Extrait des résolutions prises par l'associé unique en date du 13 janvier 2011 et par le conseil de gérance en date du 12 janvier 2011

L'assemblée générale extraordinaire de la Société a accepté les démissions de Monsieur Georges GUDENBURG, Madame Samia RABIA de leurs fonctions de gérants de la Société avec date d'effet au 16 janvier 2011.

L'associé unique de la Société a nommé:

- Madame Daniela Klasén-Martin, née le 13 juin 1967 à Carbonara (Italie), demeurant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg;

- Madame Anna D'Alimonte, née le 27 août 1960 à Roccamorice (Italie), demeurant professionnellement au 9A, Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg; et

comme gérants de la Société, avec date d'effet au 16 janvier 2011.

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 37, rue d'Anvers, L-1130 Luxembourg, au 9A Boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, avec date d'effet au 16 janvier 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Référence de publication: 2011008465/22.

(110010011) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Vuksan S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 98.240.

EXTRAIT

Cyan S.à r.l., l'administrateur actuel de la Société, a démissionné avec effet au 30 décembre 2010 et l'associé unique a décidé de nommer en son remplacement les personnes suivantes jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016:

- M. Neil Wimblett Medlyn, administrateur, né le 19 mai 1953 à Falmouth, Cornouailles (Angleterre), demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg-Bonnevoie,

- M. Owen Francis Lynch, administrateur, né le 16 mai 1959 à Louth (Irlande), demeurant professionnellement à PO Box 167, 3rd Floor, 2 Hill Street, St Helier, Jersey, JE4 8RY,

- M. René Albert Demoulin, administrateur, né le 28 octobre 1952 à Rachecourt, Arlon (Belgique), demeurant professionnellement au 36, rue Gabriel Lippmann, L-1943 Luxembourg-Bonnevoie.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2011.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2011008151/20.

(110008398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.

Areca SICAV SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 142.707.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires, tenue à Luxembourg, le 16 novembre 2010:

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de ne pas renouveler les mandats des Administrateurs suivants:

* Monsieur François BROUXEL;

* Monsieur Bertrand MICHAUD.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les Administrateurs suivants, pour une période d'un an prenant fin avec la prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2011:

* Monsieur Jean DE COURREGES D'USTOU;

* Monsieur Gueorgui Gueorguiev GOTZEV.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide de réélire, Monsieur Ernesto PRADO COTA, Administrateur et Président du Conseil d'Administration, pour une nouvelle période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide la réélection du Réviseur d'Entreprises, ERNST & YOUNG S.A., pour une période d'un an prenant fin avec l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2011.

A l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

Président du Conseil d'Administration:

- Monsieur Ernesto PRADO COTA, 65A, Seegartenstrasse, CH-8810, HORDEN.

Administrateurs:

- Monsieur Jean de COURREGES D'USTOU, 14, Rue Jean l'Aveugle, L-1148, Luxembourg.

- Monsieur Gueorgui Gueorguiev GOTZEV, 6, Rue du Pont, L-7332, Müllendorf.

Le Réviseur d'Entreprises Agréé est:

ERNST & YOUNG S.A., 7, Parc d'Activité Syrdall, L - 5365 Munsbach.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 janvier 2011.

BANQUE PRIVEE EDMOND DE ROTHSCHILD EUROPE

Société Anonyme

Katie AGNES / Claire-Ingrid BERGE

Mandataire Commercial / Fondée de pouvoir

Référence de publication: 2011009510/34.

(110010002) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 janvier 2011.

Zorille Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.593.

Par décision du Conseil d'administration du 06 décembre 2010, le siège social a été transféré du 180, rue des Aubépines, L-1145 Luxembourg au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet immédiat. De plus, veuillez noter que dorénavant, l'adresse professionnelle des administrateurs ainsi que leurs représentants permanents et du commissaire aux comptes:

Monsieur Guy KETTMANN, Administrateur de la société.

Monsieur Olivier LECLIPTEUR, Administrateur de la société.

AUDIT TRUST S.A., société anonyme, Commissaire aux comptes de la société

est située au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg avec effet au 06 décembre 2010.

Concernant l'administrateur Monsieur Jean BODONI, veuillez noter que son adresse professionnelle est située au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg avec effet immédiat.

Luxembourg, le 06 DEC. 2010.

Pour: ZORILLE PROPERTIES S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo

Référence de publication: 2011008155/23.

(110008647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 janvier 2011.